CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

RENOVALYS

Société Civile de Placement Immobilier au capital de 6 884 300 €.
Siège social : 12 rue Médéric, 75017 Paris.
515 409 456 R.C.S. Paris.

Avis de convocation.

Les associés de la SCPI RENOVALYS sont convoqués en assemblée générale ordinaire et extraordinaire, le jeudi 16 juin 2016 à 10 h 30 chez Advenis IM, 12, rue Médéric – 75017 Paris,

Qui sera appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

A titre ordinaire :

I. Lecture :

— du rapport de la société de gestion ;

— du rapport du conseil de surveillance ;

— des rapports du Commissaire aux comptes.

Et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

II. Quitus donné à la Société de Gestion.

III. Quitus donné au Conseil de Surveillance.

IV. Approbation des conventions visées à l'article L.214-106 du Code monétaire et financier.

V. Affectation du résultat.

VI. Approbation de la valeur comptable, de la valeur de réalisation et de la valeur de reconstitution.

VII. Renouvellement/nomination des mandats des membres du conseil de surveillance.

VIII. Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes.

IX. Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes suppléant.

X. Pouvoirs à donner pour l'accomplissement des formalités.

A titre extraordinaire :

I . Réduction du capital social, pouvoir à donner à la Société de Gestion pour la réalisation de l'opération.

II . Pouvoirs à donner pour l'accomplissement des formalités.

Les associés de RENOVALYS seront appelés à voter sur le projet de résolutions à titre ordinaire suivant :

Première résolution. — L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion, du rapport du conseil de surveillance, des rapports du Commissaire aux comptes, du bilan, du compte de résultat et annexes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, approuve lesdits rapports, bilans, compte de résultat et annexes, ainsi que les opérations résumées dans ces rapports et traduites dans ces comptes.

Deuxième résolution — L'assemblée générale donne à la société de gestion quitus de sa mission pour l'exercice écoulé et lui renouvelle, en tant que de besoin, sa confiance aux fins d'exécution de son mandat dans toutes ses dispositions.

Troisième résolution — L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport du conseil de surveillance donne au conseil de surveillance quitus de sa mission pour l'exercice écoulé.

Quatrième résolution — L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du Commissaire aux comptes sur les conventions visées par l'article L.214-106 du Code monétaire et financier, prend acte et fait siennes les conclusions desdits rapports pour l'exercice 2015.

Cinquième résolution — L'assemblée générale, sur proposition de la société de gestion, décide que le bénéfice de l'exercice s'élevant à la somme de 25 041.43 € est affecté au poste de report à nouveau, ramenant ainsi ce poste au montant déficitaire de 231 581,88 €.

Sixième résolution — L'assemblée générale approuve la valeur comptable, la valeur de réalisation et la valeur de reconstitution telles qu'elles sont présentées, à savoir :

En €	Globale pour la SCPI	Unitaire par part
Valeur comptable	6 693 812,14	4 181,02
Valeur de réalisation	5 908 925,61	3 690,77
Valeur de reconstitution	6 982 550,28	4 361,37

Septième résolution — Le mandat des membres du conseil de surveillance arrive à expiration le jour de l'assemblée générale ordinaire annuelle d'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Les membres du conseil de surveillance figurant ci-après sollicitent le renouvellement de leur mandat, savoir :

Madame Danièle SIBONI

Madame Claude POZZA

Monsieur Laurent BOUCHEZ

Monsieur Rémy GACHOD

Monsieur Franck BUFFAUD

Les associés figurant ci-après ont envoyé leur candidature :

Nom/Prénoms	Age	Profession / Activité	Nombre de parts détenues dans REN0VALYS	Nombre de parts détenues dans d'autres SCPI gérées par Advenis Investment Managers
Danièle SIBONI	54	Avocat associé	12	-
Claude POZZA	72	Retraitée	12	-
Laurent BOUCHEZ	47	Directeur Financier	4	-
Rémy GACHOD	55	Dirigeant d'entreprise	14	-
ADVENIS S.A.		Société Financière	10	41
Alfredo ALLEGRA	60	Rédacteur en chef journal juridique	2	-
Franck BUFFAUD	54	Avocat associé	12	-

Les membres du conseil de surveillance sont nommés pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Les membres du conseil de surveillance exerceront leurs fonctions conformément aux dispositions légales et statutaires.

Huitième résolution — L'assemblée générale, constatant que le mandat du Commissaire aux comptes titulaire arrive à expiration, renouvelle en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six ans, le mandat de MAZARS - 131, boulevard Stalingrad 69624 VILLEURBANNE cedex

Ce mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

Neuvième résolution — L'assemblée générale, constatant que le mandat du Commissaire aux comptes suppléant arrive à expiration, nomme en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de six ans, Monsieur Frédéric MAUREL - 131, boulevard Stalingrad - 69624 VILLEURBANNE cedex

Ce mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

Dixième résolution — L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales

Les associés de RENOVALYS seront appelés à voter sur le projet de résolutions à titre extraordinaire suivant :

Onzième résolution — L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport de la société de gestion et du rapport du conseil de surveillance et conformément aux dispositions de l'article 7 des statuts

- autorise la société à réduire le capital social de RENOVALYS par diminution de la valeur nominale afin d'apurer le déficit cumulé de la SCPI et de rendre possible, si le résultat et la trésorerie le permettent, la distribution de dividendes dès le prochain exercice.

Au 01/01/2016, le report à nouveau s'élève à - 206 541 €

Nous vous proposons de réduire le capital de 206 529 €. Le capital passerait ainsi de 6 884 300 € à 6 677 771 €.

Le report à nouveau après réduction de capital s'élèvera à - 12 €

Le nominal de la part de RENOVALYS, après réduction du capital, s'établira à 4 171 € soit une réduction de 129 € par part.

– confère tous pouvoirs à la société de gestion pour réaliser l'opération de réduction de capital en vertu de la présente autorisation, en fixer les modalités, en constater la réalisation, modifier en conséquence les statuts et accomplir toutes formalités et généralement faire le nécessaire pour la mise en œuvre de la présente résolution.

Douzième résolution — L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

La Société de Gestion :
ADVENIS INVESTMENT MANAGERS

1602627